

**CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE
DE LA CÔTE-NORD**



**RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉS ET DE GESTION
31 MARS**

Table des matières

MESSAGE DE LA DG.....	III
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	IV
1. L'ORGANISATION.....	1
1.1 L'organisation en bref.....	1
Les chiffres clés.....	7
1.2 Les faits saillants.....	11
2. LES RÉSULTATS	16
2.1 Plan stratégique ou objectifs.....	16
3. ANNEXES	19
3.1 Données statistiques.....	19
3.2 Déclaration de services aux citoyens.....	19
3.3 Protection des renseignements personnels.....	20
3.4 Organismes partenaires.....	20
3.4 Organigramme	23
3.5 Liste des bureaux	24

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Au nom du Centre communautaire juridique, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel pour l'année 2024-2025. Ce document met en lumière les principales réalisations de notre organisation, fidèle à sa mission d'offrir des services juridiques accessibles, professionnels et ancrés dans les besoins réels de la population.

Au fil de la dernière année, notre équipe, composée d'avocat(e)s et d'employé(e)s engagé(e) ont su faire preuve de rigueur, d'empathie et de dévouement afin d'accompagner les personnes dans des moments souvent complexes et déterminants de leur vie. Grâce à leur travail, des centaines de personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement juridique respectueux, confidentiel et accessible.

Notre mission prend tout son sens dans un contexte où les besoins en matière de services juridiques accessibles continuent de croître.

Je tiens à remercier chaleureusement notre conseil d'administration pour son appui, nos partenaires pour leur confiance renouvelée, ainsi que toute l'équipe du Centre communautaire juridique de la Côte-Nord pour son professionnalisme et son engagement indéfectible.

Ensemble, nous poursuivrons notre travail avec la même conviction : celle que la justice doit être un droit réel pour toutes et tous peu importe notre situation financière.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be the name of the General Director.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Au nom du conseil d'administration et en mon nom personnel, il me fait plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2024-2025 du Centre communautaire juridique de la Côte-Nord (CCJCN).

Le CCJCN a pour mission de fournir de l'aide juridique aux résidents du territoire de la Côte-Nord, en vertu de la Loi sur l'aide juridique et la prestation de certains autres services juridiques. Pour se faire, le CCJCN compte sur une équipe solide qui croit en sa mission et qui a à cœur la primauté du droit.

Cette année a été marquée par le passage à de nouveaux jalons dans la modernisation technologique. Le CCJCN a mis beaucoup d'effort afin de s'adapter à la transformation numérique. Cet objectif n'aurait pas pu être atteint sans la participation de tous : cadres, avocats, avocates, personnel de soutien. Ces derniers sont le cœur du CCJCN. C'est grâce à eux que des services de qualité peuvent être offerts à la clientèle nord-côtière.

Par ailleurs, le CCJCN vise à être un employeur de choix. La bienveillance, le climat de travail sain, la reconnaissance et la valorisation des employés sont favorisés avec la mise en place de politiques et des protocoles.

Je profite de l'occasion pour remercier les membres du conseil d'administration ainsi que la directrice générale, les avocats, les avocates, ainsi que le personnel administratif pour leur dévouement. Je tiens particulièrement à féliciter la directrice générale pour ses réalisations et son engagement dans un contexte de rigueurs budgétaires. En plus de ses responsabilités de gestion et de son soutien au personnel du CCJCN, son implication dans plusieurs comités nationaux permet au CCJCN de se démarquer.

En conclusion, je suis fière des accomplissements que nous avons réalisés au cours de l'année écoulée.

Cordialement,
Maître Isabelle Blouin

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Le contexte législatif

En vertu de la Loi sur l'aide juridique et conformément aux dispositions des articles 29 et 80 (chapitre 14 des Lois de 1972 et modifié par le chapitre 15 des Lois de 1972) et de l'article 2.16 du Règlement d'application de la Loi sur l'aide juridique approuvé par l'arrêté en conseil numéro 1798-73 en date du 16 mai 1973, les règlements de la Commission des services juridiques instituèrent sur le territoire de la Côte-Nord, le Centre communautaire juridique de la Côte-Nord.

Cette Loi a été sanctionnée le 8 juillet 1972 et elle est entrée en vigueur le 5 septembre 1972. Elle a été modifiée à quelques reprises pour finalement subir une réforme majeure le 26 septembre 1996 en changeant les critères d'admissibilité économique à l'aide juridique, en modifiant la couverture des services et la façon de les obtenir avec un volet contributif effectif le 1er janvier 1997.

Le 18 décembre 2003, le ministre de la Justice confiait à un groupe de travail le mandat de revoir le régime d'aide juridique du Québec. Le 1er juin 2005, le rapport du Comité est rendu public. Deux des recommandations sont à l'effet de hausser les seuils d'admissibilité et de maintenir le panier de services. La Loi subit une deuxième importante réforme.

À l'instauration du régime d'aide juridique en 1973, les personnes seules travaillant à temps plein au salaire minimum étaient admissibles gratuitement.

Au fil des années, le salaire minimum a continué d'augmenter alors qu'entre 1981 et 2006, les seuils d'admissibilité sont restés les mêmes, d'où une disparité progressive.

À compter du 26 janvier 2006, une progression des seuils d'admissibilité est effective.

En 2013, la hausse prévue des seuils est devancée afin de permettre l'admissibilité gratuite pour une personne seule, au même niveau que le salaire minimum en vigueur au 1er juin 2015. En février 2015, la hausse des seuils prévue pour le 1er juin 2015 est reportée au 1er janvier 2016. Les barèmes applicables couvrent donc la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015.

Initialement prévue pour le 1er juin 2015, l'augmentation des seuils d'admissibilité est reportée au 1er janvier 2016. Il s'agit d'une hausse de 17,75 % des seuils de l'admissibilité. On assiste par la suite à des nouvelles hausses des seuils.

Particularité du Centre

Nous appliquons, pour les demandeurs d'aide juridique les seuils d'admissibilité de régions éloignées. Ces seuils, autant pour le volet gratuit que contributif, sont majorés de 20 % par rapport aux seuils provinciaux.

Est résident d'une région éloignée le requérant qui, au moment de la présentation de la demande d'aide juridique, réside, ou dans le cas d'une personne morale, a son siège, depuis une période d'au moins 6 mois consécutifs, dans le territoire de la Côte-Nord s'étendant à l'est de Havre-Saint-Pierre jusqu'à la limite Est-du-Québec, y compris l'Île d'Anticosti.

La mission et les mandats

➤ UNE JUSTICE ÉQUITABLE POUR TOUS

Notre mission est d'assurer l'accès à la justice aux personnes financièrement admissibles résidant sur le territoire de la Côte-Nord en rendant des services juridiques pour faire valoir leurs droits, gratuitement ou avec contribution, dans la mesure prévue par la Loi sur l'aide juridique et la prestation de certains autres services juridiques.

➤ REPRÉSENTER, CONSEILLER, INFORMER

Le CCJ de la Côte-Nord offre des services de conseil et de représentation devant les tribunaux. De plus, il informe les personnes admissibles de leurs droits et obligations en développant des programmes d'information.

➤ PARTICIPER À L'ÉVOLUTION DU DROIT

Par la qualité de ses services professionnels et de son expertise quant aux conditions sociales, économiques et juridiques de sa clientèle, le CCJ de la Côte-Nord favorise l'évolution du droit et contribue à l'amélioration de la justice pour tous.

Ainsi, plus spécifiquement le mandat du Centre a pour objet de fournir l'aide juridique dans la région dont le territoire comprend les districts judiciaires de Mingan et de Baie-Comeau, de la manière prévue par la Loi et, à cette fin, dans le cadre des règlements et de toute entente conclue avec la Commission :

- En établissant, dans les limites de ses ressources, des bureaux d'aide juridique dans la région qu'il dessert, suivant les besoins de la population ;
- En engageant les avocats et les notaires à temps plein et les autres employés nécessaires;
- En recommandant à la Commission l'accréditation de centres locaux d'aide juridique pour fournir l'aide juridique dans le territoire ou pour les fins que la Commission détermine, lorsqu'il apparaît que cette solution est de nature à satisfaire les besoins de la population et qu'un centre local est en mesure de rendre des services juridiques valables.

Il entre aussi dans les fonctions du Centre communautaire juridique de la Côte-Nord de développer et d'appliquer, en collaboration avec la Commission, des programmes d'information destinés à renseigner les personnes financièrement admissibles à l'aide juridique sur leurs droits et leurs obligations.

Le Centre communautaire juridique de la Côte-Nord peut aussi conclure une convention avec une association d'experts ou avec les personnes qui acceptent d'agir comme experts.

En l'absence d'une convention ou en cas d'impossibilité d'agir des experts visés par une convention, la directrice générale fixe le montant des honoraires et des frais payables à l'expert.

La structure

Le Centre régional est une personne morale et peut exercer tous les pouvoirs dans le cadre du mandat qui lui est donné par la Commission et des normes établies par la Loi sur l'aide juridique et ses règlements.

La direction générale du Centre communautaire est composée d'une directrice générale, d'un directeur de bureau, d'un directeur administratif et d'une technicienne en administration.

Le Centre a sous sa juridiction trois bureaux d'aide juridique situés à Forestville, Baie-Comeau et Sept-Îles. Ces bureaux sont composés essentiellement des postes permanents suivants : 9 avocats, 9 secrétaires juridiques, 3 préposés à l'admissibilité et un stagiaire en droit.

Les heures rémunérées

Les heures rémunérées sont calculées en comptabilisant :

- Le nombre d'heures travaillées ;
- Les heures effectuées en temps supplémentaire ;
- Les heures indemnisées ou en prestation.

Mesure de l'ETC théorique

Année 2023-2024 comparativement à l'année 2024-2025

	2023-2024	2024-2025	
	Moyenne	Budget	Écart
	ETC	ETC	ETC
	Dépensés		
Total nb d'heures	46 039,2		49 672,7
Nb de personne	26		26
ETC budgétisés	26.5		25.5
Directeur général	1.00	1.00	0.00
Directeur division	0.00	0.00	0.00
Directeur de bureau	1.00	1.00	0.00
Avocats	8.69	9.00	-0.31
Stagiaire	0.00	0.50	0.00
Prof. et soutien	12.26	14.00	-1.74
Total	22.96	25.50	-2.54

Le conseil d'administration

En vertu de la Loi sur l'aide juridique, les pouvoirs d'un Centre régional sont exercés par un conseil d'administration formé de douze membres, nommés pour trois ans par la Commission des services juridiques. De plus, la directrice générale y siège dès sa nomination avec voix consultative seulement.

En 2024-2025, le Conseil d'administration du Centre communautaire juridique de la Côte-Nord est formé d'une présidente, d'une vice-présidente et de huit autres personnes réparties sur le territoire desservi et qui agissent à titre d'administrateurs.

Au moins un tiers des membres du conseil d'administration doit être recruté parmi les membres du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec ou parmi les professeurs de droit des établissements universitaires. Au moins un autre tiers des membres doit être recruté parmi les personnes qui résident dans la région que dessert le Centre communautaire juridique de la Côte-Nord.

Au 31 mars 2025, les membres qui forment le conseil d'administration sont les personnes suivantes :

- Me Isabelle Blouin Présidente
- Me Brigitte-Viviane Lévesque Vice-présidente
- Mme Thérèse S. Laplante
- Me Mélanie Boulay
- Monsieur Gino Boucher
- Madame Darlene Rowsell Roberts
- M. Grégoire Dostie
- Me Maxime Caron
- M. Frédéric Bacon
- Mme Sonia Lévesque

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 15 mai 2024 et s'est poursuivie le 5 juin 2024 sous la présidence de Madame Nadia Morissette.

Le rapport financier vérifié est présenté aux membres par Monsieur Guillaume Claveau, CPA auditeur de la firme PCA Services corporatifs inc., firme comptable qui a procédé à la vérification des états financiers. Ce rapport financier est standard et conforme aux normes de l'institut des comptables agréés.

Les élections se tiennent par la même occasion pour la nomination d'une présidente, d'une vice-présidente et des membres du comité administratif. Madame Isabelle Blouin est élue à la présidence et Me Brigitte-Viviane Lévesque est élue à la vice-présidence. Me Mélanie Boulay et Monsieur Grégoire Dostie sont élus à titre de membres du comité administratif.

Outre les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur l'aide juridique, les membres du conseil d'administration s'assurent du suivi de leurs décisions et de celles du comité administratif.

Le comité administratif

Le conseil d'administration doit, par règlement, établir un comité administratif et déterminer les fonctions, pouvoirs et devoirs de ce comité.

En conséquence, le comité administratif est formé de la présidente du conseil d'administration qui le préside, de trois membres du conseil d'administration et de la directrice générale, à titre consultatif, qui voit à l'administration courante des affaires du centre régional.

Entre les assemblées du conseil d'administration, le comité administratif prend les décisions urgentes et fait rapport au conseil d'administration.

Au 31 mars 2025, les membres composant le comité administratif sont les personnes suivantes :

- La Présidente Me Isabelle Blouin
- La Vice-présidente Me Brigitte-Viviane Lévesque
- Membre Monsieur Grégoire Dostie
- Membre Me Mélanie Boulay
- La directrice générale Me Guylaine Trudeau

Chiffres clés

Nombre total des demandes d'aide juridique traitées

Le Centre communautaire juridique a traité 4 749 demandes d'aide juridique pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Pour la même période l'an dernier, le Centre communautaire juridique avait traité 4 262 demandes d'aide juridique. Le centre a donc subi une augmentation de 11.4%.

Nombre total des demandes qui ont fait l'objet d'une attestation régulière (Acceptées)

Le Centre communautaire juridique a émis 3 691 attestations régulières comparativement à 3 356 pour l'année précédente ce qui représente une augmentation de 17.5%.

Les avocats permanents du Centre communautaire juridique ont rendu les services juridiques pour un total de 2 347 attestations régulières et les avocats de la pratique privée pour un total de 1 344.

Nombre total des demandes traitées par matière

Civil et administratif	443
Familial	538
Protection de la jeunesse	1 392
Immigration	6
Homologation (SAH)	55
Carcéral	141
Criminel & Sommaire	1814
Criminel \ Jeunesse	194
Désignation chapitre III (criminel)	10
Matière notariale	20
Autres (données incomplètes)	136

Service de garde téléphonique

Le service de garde provinciale a traité 575 appels téléphoniques pour la région de la Côte-Nord du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, comparativement à 371 pour la même période l'an passé, répartis mensuellement comme suit :

Avril 2024	57
Mai 2024	38
Juin 2024	47
Juillet 2024	51
Août 2024	56
Septembre 2024	37
Octobre 2024	46
Novembre 2024	56
Décembre 2024	63
Janvier 2025	31
Février 2025	37
Mars 2025	56

Nombre total des demandes admises avec un numéro de bande (Communautés autochtones)

Le centre communautaire juridique a émis 871 demandes d'aide juridique pour des clients qui ont indiqué un numéro de bande lorsqu'ils ont complété leur demande dans l'un de nos bureaux.

01 Sept-Îles	741
02 Baie-Comeau	120
03 Forestville	10

Nombre de dossier VCVS

Le centre communautaire juridique a traité un total de 40 demandes d'aide juridique pour lesquelles le code de nature indique qu'il s'agit d'un dossier en contexte de violence conjugale et sexuelle (VCVS). Les avocats permanents ont rendu des services juridiques dans 31 de ces dossiers et les avocats de la pratique privée pour 3 dossiers.

Cours itinérantes

Protection de la jeunesse

Date	Endroit	Nbr.de clients
27 et 28 mai 2024	Schefferville\Kawawachikamach	17
10 et 11 septembre 2024	Schefferville\Kawawachikamach	10
19 et 20 novembre 2024	Schefferville\Kawawachikamach	12
18 et 19 mars 2025	Schefferville\Kawawachikamach	9

Bureau à temps partiel

Un avocat du bureau d'aide juridique de Baie-Comeau se déplace dans la communauté autochtone de Pessamit. Les déplacements et le nombre de dossiers traités sont répartis de la façon suivante pour l'année 2024-2025 :

Journée	Nbr. de rendez-vous	Nbr. rendez-vous pp
Avril 2024	2	1
Mai 2024	1	3
Juin 2024	Aucun	
Juillet 2024	4	0
Août 2024	Aucun	
Septembre 2024	5	2
Octobre 2024	4	7
Novembre 2024	8	8
Décembre 2024	1	9
Janvier 2025	3	12
Février 2025	5	4
Mars 2025	3	6
Total	36	52

1.2 Faits saillants

La modernisation des bureaux d'aide juridique entre autres, par l'entremise de la transformation numérique s'est continuée au sein du Centre communautaire juridique de la Côte-Nord.

Ainsi, plusieurs nouveaux outils technologiques ont été déployés pour l'ensemble des employés du Centre communautaire juridique de la Côte-Nord. Les capsules d'autoformations hébergées sur une plateforme (B12) sont toujours pertinentes et essentielles pour le développement des connaissances. De plus, les outils et méthodologies suivantes ont été déployés :

- Règle de nommages des documents;
- Bloc-notes dossier client;
- Acquisition d'un 2^e écran;
- Terminaux de paiement (paiement Interac / carte de crédit);
- Téléphonie Cloudli afin de se préparer à la migration vers la téléphonie Teams dans la prochaine année!
- Déploiement de la signature électronique PDF-XChange et ConsignO Cloud;
- Installation et configuration d'un logiciel pour payer les fournisseurs par dépôts directs au lieu des chèques à l'administration;
- Installation d'une salle Teams au bureau de Baie-Comeau.

La politique de sécurité en infonuagique a été modifiée afin de s'adapter à des nouvelles réalités notamment la communication par l'entremise du clavardage de Teams.

L'année 2024-2025 aura été également marquée par l'adoption de la Politique cadre entourant le télétravail. Deux protocoles de fonctionnement soit un pour les avocats et un autre pour les employés de soutien ont également été déployés. Ces protocoles permettent de mieux encadrer et clarifier les attentes réciproques lorsque la prestation de travail est offerte en télétravail.

Rigueur budgétaire

Le 1er novembre 2024 une directive a été émise par le Conseil du trésor portant notamment sur le gel de recrutement et les dépenses de fonctionnement. Dans un contexte de rigueur budgétaire, le Centre communautaire juridique de la Côte-Nord a su néanmoins s'adapter et démontrer de l'innovation dans ses méthodologies afin de poursuivre l'atteinte de sa mission.

Centre d'acquisition gouvernemental (CAG)

Selon un nouvel arrêté ministériel, tous les organismes publics visés à l'article 4 de la Loi sur les contrats des organismes publics doivent dorénavant acquérir les biens et services énumérés dans l'annexe du fichier de l'Arrêté ministériel, exclusivement via le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG). Cet arrêté vise le Centre communautaire juridique de la Côte-Nord.

Par conséquent, le Centre doit dorénavant procéder aux achats visés par l'annexe du décret par le CAG, notamment les articles suivants : ordinateurs et portables, imprimantes, fournitures de bureau, papier, cartouches d'encre pour imprimantes et photocopieurs, forfait cellulaire et service de messagerie.

Afin de respecter le décret et de pouvoir procéder aux achats, la direction a dû développer de nouvelles habiletés et connaissances.

Traitement de l'admissibilité à l'aide juridique

Afin de pouvoir rendre plus accessibles les services de l'aide juridiques à la clientèle, le Centre communautaire juridique de la Côte-Nord, a obtenu la prolongation des autorisations requises auprès de la Commission des services juridiques pour le traitement de l'admissibilité dans les régions éloignées, incluant les cours itinérantes. Ces mesures se veulent temporaires et exceptionnelles.

De surcroît, la mise en application des protocoles convenus avec les établissements de détention provinciaux de notre territoire a également débuté. L'objectif au cœur de ces protocoles est également d'améliorer le service et de le rendre accessible.

Toutes ces nouveautés, qu'il s'agisse de changements dans nos façons de faire, de l'intégration de nouveaux outils ou de l'évolution de notre offre de services, ont nécessité des ajustements importants au sein de l'organisation. Dans un contexte marqué par plusieurs changements organisationnels, les membres de notre équipe ont su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation. Leur résilience face à ces transformations témoigne de leur professionnalisme et de leur engagement envers la mission de l'organisation.

Implication auprès d'organismes communautaires

Notre directeur de services financiers siège au conseil d'administration de l'organisme Recyk et Frip dont la mission est d'encourager le recyclage, l'aide aux personnes ayant des besoins, l'entraide et la valorisation du bénévolat en recevant les dons de la population.

Implication auprès de partenaires judiciaires

Les employés et les membres de la direction générale du Centre communautaire juridique de la Côte-Nord ont également été présents pour siéger à des comités et des rencontres avec nos partenaires judiciaires notamment :

- Comité directeur du PAJ-SM+ Côte-Nord;
- Comité consultatif : Tribunal spécialisé en violence conjugale et sexuelle;
- L'assemblée générale annuelle du Barreau de la Côte-Nord.
- Trésorière du conseil d'administration d'Équijustice Côte-Nord Est
- secrétaire-trésorière du Barreau de de la Côte-Nord
- Comité du Barreau du Québec pour la cour itinérante
- Comité de la CSJ en protection de la jeunesse
- Comité droit administratif de la CSJ
- Comité cohérence de la CSJ
- Comité des expertises de la CSJ
- Comité correspondance
- Comité gestion des risques (LCOP)
- Comité Loi 25
- Comité prévention de la violence
- Comité transition - Rebâtir
- Rentrée judiciaire du Barreau de la Côte-Nord

Implication dans l'enseignement et la jeunesse

Automne 2024 - Rôle de l'avocat dans la société dans le cadre d'un cours au Cégep de Forestville

Participation de Me Louis Richard à cette activité qui s'est déroulée au cégep de Forestville, afin de rencontrer une classe d'étudiants en sciences humaines. La présentation s'est déroulée sous forme de table ronde. Les étudiants ont donc été en mesure de poser toutes les questions par rapport au système juridique, à l'aide juridique et à la profession d'avocat.

Avril 2024 – Jeunes Explo (Baie-Comeau) & Jeunes Explo (Forestville)

Dans le cadre des journées de stage d'un jour de Jeunes Explo, le bureau d'aide juridique de Baie-Comeau et le bureau d'aide juridique de Forestville ont accueilli des stagiaires. Dans le cadre de ces journées, les stagiaires ont visité les palais de justice, ont assisté à des audiences en cour du Québec, chambre criminelle, discuté avec les acteurs du système judiciaire, échangé avec les avocats sur certains dossiers de la Cour, sur le droit en général et quant à leurs interrogations, attentes et aspirations.

Causes d'intérêt pour 2024-2025

- I- Au courant du mois de juillet et novembre 2024, une avocate permanente du bureau d'aide juridique de Sept-Îles a traité un dossier en matière de protection de la jeunesse. Cette dernière a soulevé « une lésion de droit » à l'égard d'un enfant. Le tribunal a notamment déclaré que les droits de l'enfant prévus aux articles 10(2) et 17 de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles de Premières Nations, des Inuits et des Métis ont été lésés.

« Le Tribunal conclut que la source de la situation lésionnaire des droits de l'enfant est le manque de places en centre de réadaptation dans la grande région de Sept-Îles. Cette situation de manque de place est chronique et problématique depuis plusieurs années »

L'enfant avait été transféré à Baie-Comeau malgré la recommandation du tribunal émise à l'effet que l'enfant réside au Centre de réadaptation de Sept-Îles. Le transfert a eu des impacts négatifs sur l'enfant notamment quant à l'efficacité de son suivi, du volet de la sécurisation culturelle et du maintien des liens de l'enfant auprès de sa famille.

- II- Le 18 février 2025, le Tribunal administratif du Québec a accueilli les revendications formulées par une avocate permanente du bureau d'aide juridique de Sept-Îles afin d'ordonner la confection d'un rapport de type Gladue complet.

« L'avocate désignée fait valoir que l'évaluation la plus récente recommande un placement dans une ressource spécialisée pour déficience intellectuelle sévère et troubles du comportement.

L'avocate mentionne la nécessité d'obtenir des informations pouvant faire partie d'un rapport Gladue.

« L'avocate désignée évoque qu'un tel rapport est nécessaire pour traiter de la question autochtone. Elle nous informe que selon le rapport de la docteur...une détention est recommandée dans un hébergement qui n'est pas encore déterminé. Elle avance qu'il y a de fortes chances que ce ne soit pas dans la communauté et avec des gens de sa propre nation. »

L'avocate soulève des questions d'importance tel que les principes de la sécurisation culturelle et de la discrimination systémique des communautés autochtones.

III- Le 14 février 2025, une décision est rendue par la Cour du Québec, chambre criminelle, relativement à la présentation d'une requête en arrêt des procédures en vertu des alinéas 11b) et 24,1 de la Charte canadienne des droits et libertés par une avocate permanente du bureau d'aide juridique de Baie-Comeau.

Les faits pertinents au soutien de la requête se résument ainsi :

- Deux numéros de dossier de Cour pour les mêmes infractions;
- Mandat d'arrestation visé : juin 2021 et exécuté en mars 2022;
- Promesse de comparaître pour juin 2022;
- Le dossier n'apparaît pas sur le rôle de juin 2022;
- Le DPCP admet perdre juridiction a un certain point;
- 2e mandat d'arrestation visé émis en septembre 2023 et comparution écrite du client pour mars 2024

« La poursuite voudrait que le Tribunal retienne que le requérant n'a jamais collaboré et favorisé un traitement diligent de son dossier et que nécessairement, il n'était pas présent le 6 juin 2022. Dans les circonstances, selon la poursuite, le requérant serait le seul responsable du délai causé par son absence et ce, même si son dossier n'était pas sur le rôle et qu'il n'a pas été appelé. Conclure de cette façon serait pure conjecture, surtout qu'en l'espèce, l'État est responsable de cet imbroglio. Dans les circonstances, le Tribunal ne peut imputer à la défense le délai couru entre le 6 juin 2022 et le 18 mars 2024;

- Délai de 33 mois et 7 jours (juin 2021 et mars 2024)

Dans les circonstances, le Tribunal prononce l'arrêt des procédures et libère le client.

2. LES RÉSULTATS

Plan stratégique

2.1 Résultats relatifs au plan stratégique

ENJEU 1 : Favoriser l'accès à la justice et au droit pour la clientèle

Orientation 1 : Informer et être à l'écoute de la clientèle

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
Objectif 1.1 Mettre à la disposition des gens de l'aide juridique et des citoyens une information juridique adaptée, pertinente et vulgarisée	Nombre de chroniques	12	12
Objectif 1.2 Maintenir et créer des partenariats avec les organismes communautaires ayant une vision similaire à la nôtre	Proposer et réaliser une activité d'information sur l'aide juridique	1	3
	Favoriser l'implication au sein de conseils d'administration	1	3
	Prioriser une activité d'information en milieu autochtone dans la Manicouagan et/ou Duplessis	1	0
	Proposer et réaliser une activité d'information sur un sujet de droit pour les organismes œuvrant auprès de victimes VCVS	1	0

- Plusieurs chroniques juridiques ont été transmises aux organismes de notre territoire et sont diffusés sur la page Facebook de l'aide juridique de la Côte-Nord.
- Rôle de l'avocat dans la société dans le cadre d'un cours au Cégep de Forestville. Journée stage d'un jour.
- 3 sièges au sein de conseils d'administration

Enjeu 2 : Une organisation rayonnante dans la société

Orientation 2 : Répondre aux besoins des citoyens en matière d'aide juridique

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
Assurer une accessibilité accrue à l'aide juridique aux communautés	Présence d'un bureau volant en milieu autochtone	1	1
	Offre de services en milieu carcéral fédéral		0
	Offre de service en milieu carcéral provincial en matière de libération conditionnelle		
	Offre de services à la cour itinérante		

- 10 journées de rendez-vous sur le territoire de la communauté Innue de Pessamit pour un total de 88 rencontres.
- Des dossiers ont été traités par des avocats permanents de l'aide juridique
- Les avocats permanents de l'aide juridique ont été présents en cour itinérante

Enjeu 3 : Une organisation efficiente

Orientation 3 : Maximiser la performance du personnel du centre et optimiser l'interaction

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
Assurer le renouvellement, l'intégration et la rétention du personnel	Proposer aux institutions d'enseignement des offres de stages à l'aide juridique	1	2
	Offrir une activité de formation en admissibilité	1	1
Procurer des indicateurs d'efficacité au travail	Échantillonnage mensuel et vérification de la qualité de l'admissibilité		
Déclaration de services aux citoyens	Adoption d'une nouvelle déclaration		
Modernisation du CCJCN	Mise en place des projets eMAJ		

- Le centre a publié à plusieurs reprises des offres de stages en droit et le centre a accueilli un stagiaire à titre de secrétaire juridique
- Des formations ponctuelles ont été offertes aux employés du Centre selon le besoin. De plus, l'ajout des nouveaux outils dans le cadre du projet eMAJ plus spécifiquement le FIR et le SIAA soutient le développement et le maintien de l'expertise du personnel.
- La fixation de journée de rendez-vous, lors desquelles les avocats permanents rencontrent les clients d'aide juridique désirant retenir les services d'un avocat de la pratique privée, contribue aussi aux développements des connaissances puisque ces rendez-vous provoquent des échanges, corrections et modifications aux demandes d'aide juridique entre les avocats et les employés de bureau.
- Finalement, lors de l'embauche de nouveau personnel une attention particulière est portée afin de s'assurer de développer en premier lieu les connaissances et la maîtrise de l'admissibilité à l'aide juridique. Ainsi, du temps adéquat est alloué pour suivre les formations webinaires, les capsules d'autoformations B12, les guides et politiques en vigueur.
- 218 dossiers ont été soumis pour vérification dont 89 dossiers étaient à corriger /compléter
- Le centre a adopté la nouvelle Déclaration de services aux citoyens. Toutefois, dans un souci de cohérence dans le réseau d'aide juridique elle n'a pas été déployée ni présentée aux employés du centre. Aucune plainte n'a été portée à la connaissance de la direction générale dans la dernière année.
- Plusieurs outils technologiques ont été déployés dans le Centre

3. ANNEXES

3.1 Données statistiques

	Avocats permanents ADMISES	Avocats pratique privée ADMISES	Permanents et pratique privée TRAITÉES	Permanents et pratique privée REFUSÉES
2023-2024	2054	1302	4262	415
2024-2025	2347	1344	4749	385
	+ 14.3%	+ 3.2%	+ 11.4%	- 7.2%

3.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

CCJ	2024-2025
Nombre de plaintes reçues	0
Nombre de plaintes en cours de traitement	0
Nombre de plaintes dont le traitement est terminé	0
Nombre de plaintes relevant d'un autre organisme	0
Nombre de plaintes relevant d'un autre organisme	0
Nombre de plaintes anonymes ne pouvant faire l'objet d'une décision	0
Nombre de plaintes où il y a eu désistement	0
Nombre de plaintes recevables, mais non fondées	0
Nombre de plaintes par des victimes d'infractions criminelles	0

3.3 Protection des renseignements personnels

Le CCJCN est assujéti à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Le présent tableau représente le traitement des demandes formulées par des personnes concernées ainsi qu'à l'analyse particularisée des incidents de confidentialité survenues au sein des bureaux du CCJ.

Types de demandes traitées	2024-2025
1. Accès à des renseignements personnels	0
2. Rectification ou suppression de documents	0
3. Portabilité des données	0
4. Incidents de confidentialité reportés	4
5. Incidents de confidentialité reportés avec préjudice sérieux	0

3.4 Organismes partenaires

Recyk et Frip siège au conseil d'administration

Alliance de bienveillance Manicouagan

Informations juridiques (chroniques) sur l'aide juridique :

Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes – santé et services sociaux

CALACS Sept-Îles

Centre d'action bénévole Nord Est

Centre femmes aux 4 vents

Centre de recherche et d'information Port-Cartier

Centre le volet des femmes

Unité Domrémy

Droits et recours en santé mentale de la Côte-Nord

Éki-lib santé Côte-Nord

Équijustice

Maison d'hébergement l'Amie d'Elle de Forestville

Le Phare enfants et Famille Port-Cartier

Centre de femmes l'Étincelle Baie-Comeau

Maison d'aide et d'hébergement de Fermont Inc.

Maison des femmes Baie-Comeau et Sept-Îles
Maison des organismes communautaires Sept-Îles
Module d'épanouissement à la vie Sept-Îles
Répit Richelieu pour parents d'enfants handicapés
Transit Sept-Îles hébergement en contexte de crise
APIC Haute-Côte-Nord
Association des troubles anxieux de la Côte-Nord
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées
Au cœur des familles agricoles
Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes Côte-Nord
Centre de dépannage des Nord-Côtiers
Centre de femmes de Forestville
Homme Aide Manicouagan
L'Ancrage
Le Nordest
Lumière boréale CALACS Baie-Comeau
Maison de la famille de Longue-Rive, Espace Famille
Maison de transition de Baie-Comeau le Gîte
Panda Manicouagan
Résidence St-Joseph
Rocasm Côte-Nord
Santé mentale Québec-Côte-Nord

La justice :

Barreau de la Côte-Nord
Comité du Barreau du Québec pour la cour itinérante
Commission des services juridiques

- Comité de droit administratif
- Comité jeunesse
- Comité cohérence
- Comité des expertises
- Comité gestion des risques (LCOP)
- Comité prévention violence
- Comité révision des descriptions des titres d'emploi
- Comité de transition - Rebâtir

- Comité correspondance entre permanent du Réseau
Journées « stage d'un jour » Jeunes Explo- étudiants du secondaire
Journée « choix de carrière » - cegep de Forestville
Table sur l'évolution du Tribunal spécialisé en violence conjugale et sexuelle
Comité justice autochtone – cour itinérante
Comité directeur PAJ SM + Côte-Nord
Équijustice Côte-Nord Est – administratrice
Comité de liaison Division ACCES – district de Baie-Comeau
Table des partenaires PMRG
Confection calendrier judiciaire – district Mingan
Comité de planification des activités judiciaires – district Mingan

ORGANIGRAMME



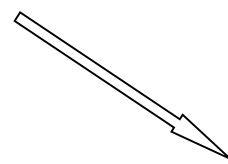
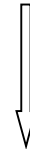
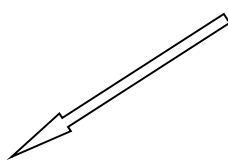
Conseil d'administration



Comité administratif



Direction générale



*Bureau d'aide juridique
de Sept-Îles*

*Bureau d'aide juridique
de Baie-Comeau*

*Bureau d'aide juridique
de Forestville*



Pessamit

BUREAUX D'AIDE JURIDIQUE EN OPÉRATION AU 31 MARS 2025

BUREAUX

PERSONNEL

Siège social

Centre communautaire juridique
de la Côte-Nord
204-690, boul. Laure
Sept-Îles (Québec)
G4R 4N8

418 964-8110

418 964-8116 (télécopieur)

Guyline Trudeau, avocate directrice générale
Sylvain Mallet, directeur des services financiers
Annik Therriault, technicienne en administration

Bureau 01

Bureau d'aide juridique de Sept-Îles
204-690, boul. Laure
Sept-Îles (Québec)
G4R 4N8

418 964-8110

418 964-8647 (télécopieur)

Steeve Beaupré, avocat directeur de bureau
Chantal Gaudreau, avocate
Marie-Andrée Caron, avocate
Mathieu Tshernish-Jourdain, avocat
Kim Chiasson, avocate
Manon Landry, préposé spécialisée
Manon Lapierre, préposée spécialisée
Clarisse Cormier, secrétaire juridique
Cindy Jean Ross, secrétaire juridique
Anick Arcand, secrétaire juridique
Orlina Tam Hyock, secrétaire juridique (rempl.)

Bureau 02

Bureau d'aide juridique de Baie-Comeau
279, boul. Lasalle
Baie-Comeau (Québec)
G4Z 1T2

418-294-8793

418-294-8258 (télécopieur)

Guyline Trudeau, avocate directrice générale
Jean-Yves Groleau, avocat
Matthieu Métivier, avocat
Jennifer Dufour, avocate
Mina Coulombe, Avocate
Stéphanie Cassista Thibault, préposée spécialisée
Émilie Nadeau, secrétaire juridique
Catherine Tremblay Ross, secrétaire juridique
Anne-Marie Lévesque, secrétaire juridique

Bureau 03

Bureau d'aide juridique de Forestville Guylaine Trudeau, avocate directrice générale
25, Route 138 Louis Antoine Richard, avocat
Forestville (Québec) Isabelle Mayotte-Gallant, secrétaire juridique
G0T 1E0
418 587-4474
418 587-4693 (télécopieur)

Liste des bureaux à temps partiel au 31 mars 2025

BUREAUX VOLANTS	DESSERVIS PAR
Pessamit	BAIE-COMEAU Me Matthieu Métivier

